

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	54 (1966)
Heft:	68
Artikel:	Votation des 15-16 octobre 1966 : comment voteriez-vous dimanche ?
Autor:	Cps
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-271496

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

Votation des 15-16 octobre 1966

Comment voteriez-vous dimanche?

Une fois de plus, les Suisses peuvent déplorer l'absence de leurs droits civiques sur le plan fédéral. Ne sont-elles pas intéressées au premier chef par le projet qui est proposé aux électeurs à la suite d'une initiative des Indépendants ?

Les femmes connaissent bien, par une expérience souvent douloureuse, les conséquences de la consommation des boissons alcooliques et il y a longtemps qu'elles se sont groupées pour exercer une action collective protégeant la santé publique.

Lors de l'assemblée générale de la Ligue suisse des femmes abstinences, réunie à Genève, le 22 et 23 avril 1966, elles avaient à leur programme une conférence d'information sur le scrutin prévu pour le 16 octobre.

C'est M. Odermatt, de Lausanne, qui a exposé le sujet et à la suite duquel l'assemblée a voté la résolution ci-dessous :

Constatant que, selon une déclaration officielle du Conseil fédéral, l'alcoolisme, favorisé par la prospérité actuelle, représente, pour la santé publique, un sérieux danger et considérant que la consommation d'alcool se compose en Suisse pour les quatre cinquièmes de boissons fermentées, la Ligue suisse des femmes abstinences recommande une extension de l'imposition à toutes les boissons fermentées. La Ligue se fait appuyée par les meilleurs féminins très étendus lorsqu'elle demande que la Confédération se procure de nouvelles recettes inévitables par une imposition plus forte des boissons alcooliques, alors que nos dépenses annuelles pour l'alcool approchent de deux milliards de francs.

* * *

Pour souci d'objectivité et d'information, nous tenons à exposer également à nos lectrices l'opinion de ceux qui pensent que la solution envisagée n'est pas la bonne.

Le problème qui va nous être soumis paraît ainsi au premier abord. L'alcoolisme fait aussi des ravages chez nous : l'ivresse au volant est la cause de bien des accidents. Il suffira, nous affirme-t-on, pour remédier à cette situation, de combattre le commerce illégal des boissons distillées et d'imposer plus fortement toutes les boissons contenant de l'alcool : la consommation diminuera d'autant, les accidents aussi. C'est tout simple.

Or, ce n'est pas sur ce terrain-là qu'il faut se placer pour juger de l'efficacité de l'initiative en question. Il faut voir la réalité telle qu'elle est, juger la question sous cet angle et ne pas en faire une question de sentiment. Il est évident que tous, nous sommes atterrés devant la fréquence des accidents dus à l'ivresse au volant ; tous, nous pouvons en être victimes. Il va sans dire que, tous, nous souhaitons enrayer les abus dans la consommation de l'alcool. Mais l'initiative a-t-elle choisi la bonne méthode pour y parvenir ? Nous ne le croyons pas. On peut être certain que ce n'est pas en augmentant les impôts et taxes sur les boissons alcooliques qu'on diminuera les abus et qu'on ramènera les gens à la raison. L'introduction des boissons alcooliques est déjà très forte chez nous : elle atteint 248 millions de francs par année. Ce qui n'empêche d'aucune façon les abus que nous déplorons. Il présente un certain nombre de millions de francs sur les boissons alcooliques, qui frapperont durement les victimes de notre pays et sans aucune utilité pour la communauté, car il est certain que ceux qui, actuellement, consomment trop d'alcool, ne renonceront malheureusement pas à dépasser la mesure, même s'ils doit leur en coûter un peu plus cher. Il y a, dans ce domaine, une question de caractère qui n'a rien à voir avec les préférences fiscales.

Au lieu d'atteindre tout le monde, de « punir », avec les vigneronnes, tous les gens raisonnables, on agitait beaucoup plus efficacement en prenant des mesures plus sévères contre ceux qui abusent des boissons alcooliques, qui s'installent au volant alors qu'ils ne sont pas en état de conduire ou qui déambulent sur la voie publique manifestement en état d'ébriété. On pourrait aussi ne plus considérer comme une « circonstance atténuante » le fait d'avoir commis un crime ou un délit sous l'influence de l'alcool. Des mesures de ce genre, et d'autres, seraient infiniment plus efficaces que l'augmentation des charges fiscales que nous propose l'initiative des indépendants. Celle-ci peut présenter un certain intérêt politique pour ceux qui l'ont lancée. Elle serait parfaitement inopérante sur le plan de la lutte contre l'alcoolisme.

Cps

Très médiocre participation électorale

Au cours de récentes votations, on a pu constater à Bâle-Ville une participation de 24,5% et d'à peine 20% dans le canton de Soleure. Dans les autres cantons, ces derniers temps, on ne peut pas dire que le chemin des urnes ait été particulièrement encadré ! La participation y fut de 19% à 21%. Et chaque fois on s'est efforcé d'excuser la paresse des citoyens : parfois c'était le beau temps, d'autres fois c'était le mauvais temps qui était la cause de cette négligence. Pourtant, on peut voir ces mêmes Confédérés assister par milliers aux matches de football, quel que soit le temps. Il n'est donc pas en cause.

Alors, qu'est-ce qui ne va pas ? Est-ce que l'instruction civique est insuffisante ? Les questions posées sont-elles trop difficiles ou trop abstraites ? Pourtant la presse renseigne parfaitement le public et tous ceux (et celles) qui savent lire en peuvent profiter.

S. F.

Réd. - Ces chiffres extrêmement bas de participation à de récentes votations, dans des cantons où les citoyennes n'ont pas encore leur mot à dire, infirme l'opinion qu'on tend à répandre, selon laquelle l'octroi du droit de vote aux femmes retient les citoyens loin des urnes ! Pour trouver une excuse à ne pas accomplir leurs devoirs civiques, ils ne doivent pas chercher la femme.

Problèmes féminins au Conseil économique et social

Comme on le sait, le Conseil économique et social (ECOSOC) est appelé à examiner les résolutions prises dans les différentes commissions qui dépendent de lui ; après les avoir discutées, il transmet les résolutions qu'il a adoptées à l'assemblée générale des Nations Unies. Celle-ci s'est ouverte la semaine dernière à New York.

Les pays membres des Nations Unies (actuellement 117) envoient des délégués à l'ECOSOC, par rotation. Ils sont actuellement au nombre de vingt-sept, présidés par M. Tewfik Bouattoura (Algérie) pendant cette quarante et unième session.

Les problèmes présentés par la Commission de la condition de la femme ont été traités du 12 au 20 juillet.

Il y avait tout d'abord le **Projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**. Dans d'immenses régions du monde, les femmes ne jouissent pas des avantages légaux, éducatifs, professionnels dont jouissent les hommes. Une déclaration internationale soutiendrait leurs intérêts. Notez qu'il ne s'agit pas d'une convention, pas encore, mais d'une simple déclaration, comme la Déclaration des droits de l'homme. Même ce simple projet a été discuté. On a fait valoir (Vénézuéla, Pérou, Pa-

nama) que, dans bien des contrées, la coutume et les mœurs resteront encore les plus fortes.

Il est aussi recommandé, dans ce projet de Déclaration, de faire appel aux Organisations non gouvernementales, pour aider à la lutte contre la discrimination. Or, Mme Bédia Afnan (Irak), soutenue par Mme Kastalskaya (URSS), juge que ces Organisations féminines ne devraient pas être appelées à répondre au questionnaire concernant la discrimination qu'enverra le Secrétaire général, sur un plan d'égalité avec les gouvernements. Les Organisations non gouvernementales devraient se limiter à collaborer, dans chaque pays, sur le plan national.

L'ignorance rend l'information difficile

Un des moyens les plus efficaces de lutter contre les coutumes discriminatoires à l'égard du sexe féminin, repose sur l'information. C'est la raison pour laquelle on a organisé, ces dernières années des **cycles d'études** régionaux sur les problèmes féminins. On préconise aussi, actuellement, un cycle d'étude mondial. Il sera prudent, toutefois, de veiller à ce que la participation à de tels cycles d'études ne soit pas simplement un prétexte d'un voyage touristique.

Un des plus grands obstacles à l'information des femmes et à l'éveil de leur intérêt pour les affaires civiques, est leur ignorance ; une grande proportion d'entre elles ne savent en effet ni lire ni écrire. A cet égard, le projet de résolution pour une **Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle** les touche de près. On notera que le Chahin-chah d'Iran a offert, dans ce but, l'équivalent d'une journée de dépenses militaires de son pays, afin d'encourager d'autres donateurs à financer cette campagne.

* * *

La résolution concernant l'**Assistance des Nations Unies pour le progrès de la femme** a été adoptée sans opposition, de même que celles qui ont trait aux **Droits politiques de la femme**, à l'**Année internationale des droits de l'homme** (1968) et l'**Influence du progrès scientifique et technique sur la condition de la femme**.

Parmi les problèmes d'ordre général qui nous intéressent aussi, signalons la résolution qui invite les Etats membres à adhérer à la **Convention internationale de 1926 sur l'esclavage et à l'abolition de l'esclavage et des pratiques analogues à l'esclavage** (convention supplémentaire de 1956).

De même, un projet de création d'un poste de **Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme**, pourrait faire avancer bien des réformes.

Dans les débats relatifs aux problèmes de l'**Habitation**, on a demandé la construction de logements pour les familles à faible revenu, le maintien des loyers à un niveau représentant une part raisonnable du revenu des familles, et réclamé l'élimination des taudis.

Tous ces projets bien nécessaires ne seront pas trop retardés, espérons-le, par les difficultés financières.

W.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Vêtement d'enfant pratique et seyant



Ecole pédagogique privée FLORIANA
LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

- FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL



Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinatoire spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95

Le séchage du linge n'est plus un problème !

En 2 à 3 minutes : 10 kg. de linge mouillé prêts à repasser. Toute la contenance d'une machine à laver est essorée à la fois ! Pour les grosses et petites lessives. Se place aisément n'importe où : évier, baignoire vide ou claire pour baignoire, etc.



Fr. 186.— seulement pour cette lessiveuse électrique déjà vendue par dizaines de milliers. Demandez le prospectus gratuit au fabricant :

SATURN S. A. - 8902 URDORF ZH